

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-84**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-84 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Créer la zone H02-135 à même la zone H02-69 afin d'y autoriser un immeuble résidentiel de 6 étages;
- Créer la zone H02-136 à même la zone H02-44 afin d'y autoriser un immeuble résidentiel de 6 étages. »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 5 avril 2011, dudit projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 3 mai 2011 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

- **D'autoriser la construction éventuelle d'immeubles résidentiels de 6 étages entre le 4000 et le 4050, rue de Verdun (ancien concessionnaire Volkswagen) et au 665-667, rue Galt (ancien Verdun Portes et fenêtres, division balcon). Ceci tout en maintenant les droits des immeubles résidentiels existants et la possibilité de construire des immeubles de 3 étages.**

QUE ce projet de règlement concerne les zones indiquées sur le plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 21 avril 2011

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - RÈGLEMENT 1700-84
AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

